

Le bulletin de  
LA SOUVERAÎNENouvelles et conseils pour les  
courtiers et leurs clients.

Volume 21 \* Numéro 2

## Les groupes d'échange entre pairs

Notre culture contemporaine souffre d'un important déficit : aucun rite de passage ne nous aide à trouver notre voie ou le but réel de notre vie. Nous passons d'une chose à l'autre en nous basant la plupart du temps sur un processus d'élimination. Nous ne savons pas nous ouvrir à ce qui pourrait être notre vocation.

Leslie Gray

Reproduit avec la permission de Bits & Pieces, [www.ragan.com](http://www.ragan.com), 1-800-878-5331



Sarah, une entrepreneure, se sentait déçue. Elle avait l'impression que ses employés n'étaient pas motivés, croyant être sous-payé dès qu'un problème survenait ils en refilaient la responsabilité à d'autres.

Heureusement Sarah est membre d'un groupe d'échange entre pairs appelé *Entrepreneurs' Organization* (EO) où elle a trouvé de l'aide et en retour, lui a permis de venir en aide à d'autres entrepreneurs. Pour faire partie d'un groupe il n'est pas nécessaire d'être membre d'EO (qui compte plus de 600 membres au Canada) ni d'être entrepreneur puisque n'importe quel poste commun peut constituer la base d'un groupe. Vous pouvez joindre un organisme déjà existant ou en établir un vous-même. Dans le dernier cas, l'expérience d'EO indique que l'efficacité passe par les trois éléments clés suivants.

La confidentialité est le premier élément, car il permet aux membres de s'exprimer librement. Vient ensuite la responsabilité personnelle, qui signifie que vous devez à la fois contribuer et agir en fonction de ce que vous avez appris. Le troisième élément est plus délicat; il s'agit d'appliquer le protocole du langage Gestalt, qui demande aux participants de ne donner aucune directive (par exemple, « fais ceci ou fais cela ») mais plutôt d'échanger des expériences personnelles pertinentes.

Les membres d'EO se réunissent chaque mois en groupes de huit personnes. Un membre soulève un problème en 20 minutes ou moins. Les autres expliquent ensuite ce qu'ils ont fait en pareille situation ou ce qu'ils en ont appris. Conformément aux règles du langage Gestalt, personne ne dit aux autres ce qu'ils devraient faire.

Par ailleurs, chaque membre peut poser des questions qui s'avèrent essentielles dans bien des cas car elles obligent le présentateur à reconsidérer ses hypothèses et la formulation du problème.

Après sa présentation, Sarah a écouté un vétéran de l'entrepreneuriat qui disait que nombre d'employés surestiment leur salaire et sous-estiment les coûts d'exploitation de l'entreprise. Un autre membre l'a amenée à réfléchir sur la fréquence de ses évaluations de rendement, tandis qu'un troisième l'a invitée à revoir les valeurs culturelles de son entreprise. Suite à ces commentaires, elle a apporté certains changements et a connu la réussite. (Article *The ultimate problem solver* paru dans le magazine *Profit* en novembre 2009)

# Optimiser les retombées d'une foire commerciale

Participer à une foire commerciale coûte très cher; il faut donc la planifier longtemps d'avance et en tirer le meilleur parti possible. Déterminez vos objectifs des mois à l'avance et faites le nécessaire pour les atteindre. Sélectionnez longtemps d'avance quelques foires stratégiques et oubliez les autres. Ce qui importe, c'est la qualité de votre kiosque et le service que vous y offrez, non le nombre de foires auxquels vous participez.

L'invitation de clients potentiels et la formation de votre personnel feront partie de vos préparatifs. Votre kiosque et vos représentants doivent avoir fière allure, puisque vos clients potentiels s'en feront une opinion en quelques secondes seulement. Faites appel au design pour attirer les clients ciblés; avec des affiches expliquant vos avantages. Une dernière chose : faites un suivi auprès des clients potentiels qui vous auront laissé leur nom et constatez les résultats. (Article *How to Make the Most of Trade Shows* paru le 1<sup>er</sup> novembre 2009 dans la revue *Inc.*)

## Pas de carte? Pas de problème!

Soyez anticonformiste : laissez vos cartes d'affaires à la maison. Michael Port, auteur et conseiller aux ventes, suggère plutôt de développer vos habitudes d'échange. Partagez vos relations; chaque jour, présentez deux personnes de votre réseau qui ne se connaissent pas. Partagez aussi vos connaissances en transmettant de l'information utile. Enfin, faites preuve de compassion en envoyant des messages de félicitations, de condoléances ou même d'amitié.

Gardez vos cartes d'affaires pour vous-même (à moins qu'on ne vous la demande). Prenez plutôt la carte de votre interlocuteur et obtenez sa permission de l'appeler ou de lui écrire à un moment convenu entre vous. En communiquant avec lui au moment convenu, vous cultiverez une réputation de fiabilité. De plus, vous gagnerez la confiance de l'autre, une base solide pour établir des liens dans le domaine de la vente.

Dans toutes ces situations, vous appliquerez la règle d'or : traite les autres comme tu voudrais être traité. C'est aussi valable sur le plan professionnel que personnel. Selon M. Port, « il faut être le type de personne et de professionnel que l'on aimerait soi-même côtoyer ». (Article *Keep Your Cards to Yourself* paru en décembre 2009 dans la revue *Entrepreneur*)

## Gadgets et nouvelles habitudes

Blâmez-vous les nouvelles technologies quand votre téléphone intelligent sonne pendant un repas familial ou à tout autre moment inapproprié? Le problème n'est pas la technologie mais plutôt votre manque de priorités. Mettons les choses en perspective : quand vous êtes au cinéma et qu'un téléphone cellulaire sonne à deux rangées de vous, blâmez-vous le téléphone ou son propriétaire?

Ce qui est bien, c'est que les nouveaux téléphones intelligents – comme le Blackberry et le iPhone – nous permettent d'avoir le beurre et l'argent du beurre. Grâce à eux, nous pouvons assister à une partie de hockey tout en demeurant disponible pour notre meilleur client. Il faut toutefois établir nos priorités lors d'une partie de hockey, d'un repas en famille ou d'une réunion avec un client. Le secret, c'est d'adapter les priorités aux différentes situations du quotidien, faute de quoi vous vous sentirez dépassé et aurez une décision difficile à prendre chaque fois que votre téléphone sonnera. Vous le savez comme moi : le téléphone peut sonner au plus mauvais moment, alors établissez vos priorités à l'avance et tout ira pour le mieux. (Article *Stop Blaming Gadgets for Your Lack of Self-discipline* paru le 29 novembre 2009 dans le *California Job Journal*)



# Établir une bonne entente de non-concurrence

Un vendredi après-midi, l'une de vos meilleures employées vous avise qu'elle démissionne. Ayant consacré plusieurs années à votre entreprise, elle pourrait amener avec elle une bonne partie de votre clientèle. Passerez-vous la fin de semaine à vous inquiéter ou à vaquer à vos occupations sachant que vous êtes protégé par une bonne entente de non-concurrence?

Que vous soyez propriétaire d'un bureau de courtage ou gestionnaire d'une entreprise, l'entente de non-concurrence vous assurera contre la perte de clients, de savoir-faire ou de connaissances propres à l'entreprise. Lorsqu'elle est bien rédigée, cette entente dessert à la fois les intérêts de l'entreprise et ceux de l'employé qui la quitte. Le magazine *Agency & Broker* offre ces conseils sur la rédaction d'une bonne entente :

- 👑 L'entente de non-concurrence est efficace et juridiquement valable lorsqu'elle est adéquatement rédigée.
- 👑 En premier lieu, déterminez si à son départ un employé risque réellement de nuire à vos activités. Dans la plupart des cas, ceci doit être fait avant l'embauche ou toute promotion.
- 👑 Rédigez votre entente avec l'aide d'un avocat très qualifié, qui connaît très bien le droit du travail.
- 👑 Songez à payer la non-concurrence. Par exemple, vous pourriez offrir à un représentant commercial une prime de 35 % sur tout renouvellement s'il signe une entente de non-concurrence, et de 25 % s'il ne le fait pas. Vous pourriez également lui offrir de conserver ses comptes clients s'il vous paie une certaine portion de sa commission annuelle.
- 👑 Évitez toute entente qui aurait pour effet d'empêcher un ancien employé de gagner sa vie, vous vous éviterez bien des problèmes.
- 👑 Demandez-vous s'il est possible de vous protéger par d'autres moyens. Par exemple, une entente de confidentialité ou de non-piraterie pourrait protéger vos renseignements commerciaux confidentiels avec plus d'efficacité. De plus, ce type d'entente ne pose aucune restriction aux anciens employés à la recherche d'un nouvel emploi.
- 👑 Ne pensez pas qu'à vos employés; voyez également s'il faut conclure une entente de non-concurrence ou de confidentialité avec vos fournisseurs. Par exemple, un courtier d'assurance aimera s'assurer que ses clients potentiels ne se retrouveront pas chez un concurrent. Songez aux fournisseurs de TI qui contrôlent vos données électroniques.
- 👑 Demandez à votre avocat quelles pourraient être les complications éventuelles advenant la vente de l'entreprise ou le rachat des parts d'un partenaire.
- 👑 L'entente de non-concurrence peut-elle être utilisée comme avantage concurrentiel? À première vue, nous serions portés à répondre non. Par contre, si un concurrent et vous-même souhaitez embaucher la même personne, présenter une entente sérieuse de non-concurrence pourrait bien vous permettre de remporter la victoire.

En fin de compte, l'essentiel consiste à protéger votre actif et la viabilité – voire même la survie de votre entreprise. (Article *Protect your assets with non-compete agreements* paru le 8 octobre 2009 dans le magazine *Agent & Broker*)

Bonjour à tous,

Malgré la récession mondiale, la volatilité des marchés et la baisse de la rentabilité au sein de notre industrie, 2009 a été une année réussie pour La Souveraine.

Nous avons dégagé un bénéfice de 15,5 millions de dollars avant impôt alors que notre ratio mixte se situait à un peu moins de 101 %. Deux facteurs ont fait augmenter notre ratio mixte de 2,3% : l'actualisation de 2,9 millions de dollars des sinistres, entraînée par la réduction importante du rendement du marché obligataire pendant l'année, et l'augmentation de 1,4 million de dollars des provisions pour sinistres suite à l'introduction de la TVH en Ontario et en Colombie-Britannique.

Notre rentabilité soutenue associée à une gestion prudente des placements nous a permis d'accroître de 9 % notre TCM, qui a atteint 225 %, et d'augmenter de 25 millions de dollars nos capitaux propres, qui ont atteint 148 millions de dollars. Par conséquent, nous entreprenons l'année 2010 avec une solide capitalisation.

Nous avons comme objectif majeur, en 2009, d'augmenter notre part du marché dans les produits commerciaux personnalisés et complexes, après un investissement substantiel pour procéder à une acquisition et former le personnel technique à l'interne. Nos affaires ont augmenté de 7 % en 2009, grâce principalement à nos portefeuilles d'assurance automobile commerciale, d'assurance de risques spécialisés et de produits commerciaux complexes. Étant donné la faiblesse du marché commercial au Canada en 2009, nous sommes très heureux de ces résultats.

Cette croissance de nos affaires en assurance commerciale spécialisée est également de bon augure pour notre rendement à venir, ces lignes d'affaires ayant procuré de façon constante des bénéfices techniques à long terme.

L'année 2010 nous permet de prévoir pour La Souveraine une croissance soutenue tant sur le plan des gains que celui des revenus.

Meilleures salutations!



Rob Wesseling  
Chef de l'exploitation

PUBLIÉ PAR  
**LA SOUVERAINE**  
COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

SIÈGE SOCIAL  
Sovereign Centre  
140, 5700 Macleod Trail SE  
Calgary, AB T2H 0L3  
(403) 298-4200  
[www.sovereigngeneral.com](http://www.sovereigngeneral.com)

# INFO

## Les effets du plomb sur la santé humaine

Le plomb est présent à l'état naturel dans l'environnement et a de nombreuses applications industrielles. Toutefois, des quantités même infimes de plomb peuvent être dangereuses pour votre santé.

Tout le monde est exposé à des teneurs négligeables de plomb dans l'air, le sol, la poussière domestique, les aliments, l'eau potable et divers produits de consommation. La quantité de plomb dans l'environnement a augmenté durant la révolution industrielle et à nouveau de façon importante à la suite de l'introduction de l'essence au plomb dans les années 70.

Il reste que depuis le début des années 70. L'exposition au plomb a grandement diminué au Canada, surtout en raison de la disparition progressive de l'essence au plomb et des peintures au plomb, de l'élimination presque complète des soudures au plomb dans les conserves d'aliments.

### Risques pour la santé associés à l'exposition au plomb

Une exposition de courte durée à de fortes doses de plomb peut provoquer des vomissements, de la diarrhée, des convulsions, le coma ou même la mort. Les cas d'intoxiation grave au plomb sont toutefois rares au Canada.

Cependant, une exposition continue même à de très petites quantités de plomb peut être dangereuse, en particulier pour les nourrissons et les jeunes enfants. Le plomb absorbé par une femme enceinte peut également représenter un danger pour la santé du fœtus. Il est possible que vous ne remarquiez pas les symptômes d'une exposition de longue durée au plomb, mais ces symptômes sont néanmoins graves. L'anémie est fréquente, et le plomb peut aussi causer des dommages au cerveau et au système nerveux. Voici d'autres symptômes :

- la perte d'appétit;
- les douleurs abdominales;
- la constipation;
- la fatigue;
- l'insomnie;
- l'irritabilité;
- les maux de tête.

Si vous êtes exposé au plomb de façon continue, notamment en milieu industriel, il se peut que vous développiez des troubles rénaux.

L'exposition au plomb est plus grave chez les jeunes enfants parce que leur corps en croissance absorbe plus facilement le plomb que les adultes et qu'ils sont plus vulnérables à ses effets toxiques. Même une exposition à de faibles doses de plomb peut nuire au développement intellectuel, au comportement, à la croissance et à l'audition des nourrissons. Durant la grossesse, en particulier au cours du dernier trimestre, le plomb peut traverser la barrière placentaire et causer des torts au fœtus. Les fausses couches et les mortinatalités sont plus fréquentes chez les travailleuses exposées à de fortes concentrations de plomb.

Si vous avez des craintes concernant l'exposition au plomb, votre médecin peut effectuer un simple test sanguin pour mesurer la concentration de plomb dans votre sang. Il vous recommandera les mesures correctrices à prendre si cette concentration dépasse 10 microgrammes par décilitre.

### Sources d'exposition au plomb

#### Aliments

On trouve des traces de plomb dans presque tous les aliments. Le plomb transporté dans l'air retombe sur les cultures ou le sol, puis est absorbé par les plantes. Les soudures au plomb utilisées dans la fabrication des boîtes de conserve peuvent également contaminer les

aliments. Au Canada, les fabricants d'aliments ont éliminé les boîtes de conserve soudées au plomb. Les nourrissons peuvent également absorber le plomb présent chez leur mère par le lait maternel.

## **Air**

Le plomb est libéré dans l'air par les rejets industriels, les fonderies et les raffineries. À la suite de l'introduction de l'essence sans plomb au Canada en 1975, les concentrations de plomb dans l'air ont diminué de façon importante, baissant de 76% de 1973 à 1985. L'essence au plomb dans les voitures est interdite au Canada depuis 1990. Les concentrations de plomb dans l'air de la plupart des grandes villes canadiennes se situent maintenant sous les limites détectables.

## **Poussière et sol**

La poussière et le sol peuvent représenter d'importantes sources d'exposition au plomb, en particulier pour les jeunes enfants. Le plomb dans le sol peut provenir de l'air ou de l'érosion de roches plombifères et peut être transporté à l'intérieur des bâtiments sous forme de poussière. La poussière de plomb peut également venir de l'intérieur des maisons, en particulier les maisons anciennes où l'on trouve de la peinture à base de plomb ou des soudures au plomb. La poussière de plomb est particulièrement dangereuse pour les bébés et les jeunes enfants parce que ces derniers portent naturellement les objets à leur bouche et qu'ils respirent plus près du plancher, là où la poussière de plomb a tendance à se retrouver.

## **Eau potable**

Dans la plupart des régions du Canada, la quantité de plomb dans les sources naturelles d'approvisionnement en eau est très faible. Il reste que le plomb peut s'introduire dans le réseau d'approvisionnement en eau par les soudures au plomb de la plomberie, par les branchements d'alimentation faits de plomb ou les tuyaux en plomb des maisons. Les lignes de distribution et les branchements d'alimentation des maisons construites avant 1950 sont souvent en plomb.

Dans les maisons plus récentes, le plomb des soudures peut être lessivé pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'une couche d'oxyde protectrice se forme dans les tuyaux. On risque de trouver du plomb surtout dans l'eau douce ou très acide ainsi que dans les maisons très anciennes ou qui viennent d'être construites.

*Le Code de plomberie du Canada* n'autorise pas l'emploi de soudures au plomb dans la nouvelle tuyauterie d'alimentation en eau potable ou les réparations des systèmes d'approvisionnement en eau potable déjà en place. Plusieurs provinces limitent également la quantité de soudures au plomb dans les canalisations d'alimentation en eau potable.

Plus l'eau reste longtemps dans les tuyaux, plus la concentration de plomb dans l'eau de robinet est élevée. Dans les fontaines à boire, les concentrations de plomb peuvent être plus élevées que dans l'eau des robinets voisins parce que l'eau y séjourne habituellement plus longtemps. Ces fontaines peuvent également compter un plus grand nombre de joints soudés.

## **Peinture**

En 1976, la quantité de plomb pouvant être ajoutée à la peinture d'intérieur a été limitée par la loi, mais la peinture d'extérieur pouvait toujours contenir de plus grandes quantités de plomb, à condition qu'un avertissement apparaisse sur l'étiquette. En vertu du Règlement sur les revêtements, qui est entré en vigueur en 2005, la limite de plomb a été réduite davantage. Les fabricants de peinture ne peuvent plus ajouter de plomb à leurs peintures. Les fabricants canadiens de peintures d'intérieur et d'extérieur destinées à la consommation se conformaient déjà volontairement à cette limite depuis 1991. Certaines peintures pour des revêtements spécialisés, comme les peintures pour les artistes et les applications de retouche sur métal, peuvent contenir des niveaux de plomb plus élevés; dans ce cas, une étiquette doit alors mettre en garde contre l'application du produit sur des surfaces accessibles aux enfants et aux femmes enceintes.

La plupart des peintures d'intérieur et d'extérieur produites avant 1950 renfermaient des quantités importantes de plomb. Si vous décapez ou sablez une vieille peinture qui contient du plomb, vous pourriez absorber des particules de plomb.

## **Autres sources de plomb**

- Les mini-stores horizontaux peu coûteux en PVC (plastique) qui sont fabriqués en Asie et au Mexique peuvent contenir du plomb. Si vous avez des enfants de six ans ou moins, Santé Canada vous recommande d'enlever ces stores de la maison; ceux-ci devraient également être retirés des écoles et des garderies.
- Les travailleurs de fonderies, des raffineries et d'autres industries peuvent être exposés à de

fortes concentrations de plomb. Ils peuvent inhaler de la poussière de plomb, qui peut également se déposer sur leurs cheveux, leur peau, leurs vêtements et leurs véhicules et être transportée à la maison, exposant ainsi leur famille. La plupart des gouvernements provinciaux exigent que les concentrations de plomb dans le sang des travailleurs exposés au plomb soient surveillées.

- Le plomb des glaçures à base de plomb de la verrerie et de la céramique peut pénétrer dans les aliments, en particulier les aliments acides comme les jus de fruits. Des règlements canadiens limitent la teneur en plomb qui peut être lessivée des glaçures sur la verrerie et les objets en céramique vendus au Canada si ces produits sont utilisés pour préparer, servir ou conserver les aliments. La céramique émaillée ou la verrerie achetée à l'étranger peut cependant contenir assez de plomb pour nuire à votre santé.
- La verrerie en cristal au plomb est beaucoup utilisée pour servir des boissons. Lorsque le cristal entre en contact avec les boissons, en particulier les boissons acides telles que le porte, le vin, les jus de fruits et les boissons gazeuses, une partie du plomb se dissout dans le liquide. La quantité de plomb dissoute dépend de la teneur en plomb du cristal, du type de boisson et de la durée du contact avec le liquide.
- Des émanations de plomb peuvent être libérées lorsque l'on brûle des huiles usées, des imprimés de couleur, des boîtiers de batteries ou du bois recouvert d'une peinture au plomb. Les chandelles qui contiennent du plomb dans leur mèche peuvent également libérer des quantités nocives de vapeurs de plomb lorsqu'elles brûlent. L'utilisation de soudures au plomb dans une activité de loisir comme le vitrail, dans les plombs de chasse ou les poids en plomb pour la pêche peut vous exposer ainsi que votre famille à des vapeurs nocives de plomb. Les vapeurs peuvent se déposer sur les surfaces avoisinantes sous la forme de poussière de plomb.

### **Réduction des risques pour votre santé**

Voici quelques précautions que vous pouvez prendre pour minimiser votre exposition au plomb et celle de votre famille.

- Laissez d'abord couler l'eau froide le matin ou chaque fois que le système

d'approvisionnement n'a pas servi pendant plusieurs heures. Cela s'applique particulièrement si vous avez une eau douce. N'utilisez que de l'eau froide du robinet pour boire, cuisiner et préparer les biberons puisque l'eau chaude risque de contenir davantage de plomb.

- Si vous possédez une vieille maison et que vous soupçonnez qu'elle contient peut-être de la peinture au plomb, n'utilisez pas de ponceuse, de pistolet thermique ni de lampe à souder pour enlever la peinture. Ces appareils produiront alors de la poussière et des émanations de plomb. Utilisez plutôt un décapeur de peinture chimique, de préférence un produit à base de pâte qui peut s'appliquer avec une brosse. Les décapeurs de peinture chimiques contiennent des substances potentiellement nocives en soi; il faut donc les utiliser prudemment. Assurez-vous qu'aucun enfant ou femme enceinte ne se trouve près de l'espace de travail et portez toujours des lunettes protectrices, des gants et un masque de bonne qualité. Pour obtenir plus d'information sur la peinture au plomb, consultez le lien dans la section Pour en savoir plus...
- Nettoyez votre maison régulièrement pour éliminer la poussière et les particules qui pourraient contenir du plomb, ce qui est particulièrement important dans le cas des surfaces accessibles aux jeunes enfants.
- Ne laissez pas pendant un certain temps, de la nourriture ni des boissons dans des contenants en cristal au plomb. Il ne faut pas servir de boissons aux femmes enceintes ni aux enfants dans des verres de cristal. Les bébés ne doivent jamais boire dans des biberons en cristal au plomb. Pour obtenir plus d'information sur le cristal au plomb, consultez le lien dans la section Pour en savoir plus...
- Si vous avez de la verrerie à glaçure ou des produits de céramique émaillée achetés à l'étranger, ne les utilisez pas pour servir des aliments ou des boissons puisqu'ils peuvent contenir des niveaux de plomb supérieurs à ce qui est autorisé au Canada.



- Si vous avez des enfants de six ans ou moins, vous devriez retirer de votre maison les mini-stores horizontaux en PVC (plastique) fabriqués en Asie ou au Mexique.
- Si vous travaillez dans une fonderie, une raffinerie ou une autre industrie où vous êtes exposé à des niveaux élevés de plomb, vous devriez prendre votre douche et changer vos vêtements avant de rentrer à la maison afin de minimiser la quantité de plomb à laquelle votre famille est exposée. Assurez-vous également de faire vérifier régulièrement le taux de plomb dans votre sang.
- Ne brûlez jamais des huiles usées, des imprimés de couleur, des boîtiers de batterie ni du bois recouvert d'une peinture au plomb à l'intérieur de votre maison ou près de celle-ci puisque des émanations de plomb pourraient ainsi être libérées. Éliminez-les par l'entremise du programme de gestion des déchets dangereux de votre municipalité.
- Si vous utilisez des soudures au plomb dans le cadre d'une activité de loisir, comme le vitrail, portez un masque de bonne qualité, nettoyez bien les surfaces et assurez-vous qu'aucun enfant ni qu'aucune femme enceinte ne se trouve à proximité.
- Si vous avez des craintes concernant votre exposition au plomb, parlez-en à votre médecin qui pourra effectuer un test pour mesurer la concentration de plomb dans votre sang.

## Rôle du gouvernement du Canada

Le gouvernement fédéral poursuit son travail afin de réduire l'exposition des Canadiens au plomb.

Au Canada, la qualité de l'eau potable constitue un domaine de responsabilité partagé entre divers ordres de gouvernement. Par l'entremise du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable, Santé Canada travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à l'établissement des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Chaque palier de gouvernement est responsable de fixer ses propres lignes directrices ou règlements applicables, qui s'inspirent des recommandations canadiennes. Les recommandations stipulent que la teneur en plomb de l'eau potable soit limitée à une concentration maximale admissible de 0.010 milligramme par litre d'eau.

Santé Canada élabore en outre une Stratégie de réduction des risques liés au plomb pour limiter les concentrations de plomb dans les produits de

consommation auxquels les enfants sont les plus susceptibles d'être exposés. Cette stratégie compte réglementer, sous le régime de la *Loi sur les produits dangereux*, la teneur en plomb des quatre catégories suivantes de produits de consommation avec lesquels les enfants risquent d'entrer en contact :

- **groupe 1** – les produits destinés à être placés dans ou près de la bouche, y compris tous les jouets destinés aux enfants de moins de trois ans et tous les crayons, peintures et craies pour enfants;
- **groupe 2** – tous les produits pour enfants autres que ceux inclus dans le groupe 1;
- **groupe 3** – les produits destinés à la préparation, au service ou à la conservation des aliments et des boissons ustensiles, vaisselle et ustensiles pour la cuisson;
- **groupe 4** – les produits de consommation destinés à être fondus ou brûlés dans des espaces clos ou susceptibles de l'être tels que chandelles et combustible pour lanternes d'intérieur.

La stratégie servira de fondement sur lequel s'appuieront les nouveaux règlements relatifs au plomb relevant de la *Loi sur les produits dangereux*.

### Pour en savoir plus...

Pour obtenir plus d'information sur le plomb :

Santé Canada – Trousse d'information sur le plomb à [www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked\\_questions-questions\\_posees-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php).

Santé Canada met la population en garde contre le risque d'exposition des enfants au plomb à [www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/media/advisories-avis/2003/2003\\_82-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/media/advisories-avis/2003/2003_82-fra.php).

Santé Canada – *Parlons d'eau, Minimiser l'exposition au plomb provenant des réseaux de distribution d'eau potable* à [www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/lead-plomb-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/lead-plomb-fra.php).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), *Votre maison* série générale à [www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/co\\_001.cfm](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/co_001.cfm).

Pour en savoir plus sur le plomb, consultez ces éditions de *Votre santé* et vous :

Peinture à base de plomb à [www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/paint-peinture-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/paint-peinture-fra.php).

Le cristal au plomb à [www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/crystal-cristal-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/crystal-cristal-fra.php).

(mars/avril 2010)